

Accident mortel lors de l'abat- tage d'un arbre à l'aide d'un treuil

Tirer des leçons des accidents

Exemple 1

L'exemple de la page suivante est porteur d'enseignements. Nous vous recommandons d'en discuter avec votre équipe. Pourquoi l'accident est-il arrivé? Comment éviter des situations similaires au sein de l'entreprise?

Placez ensuite l'affiche sur le panneau d'information pour rappeler à tous les dangers et les règles de sécurité étudiés.

Accident mortel lors de l'abat- tage d'un arbre à l'aide d'un treuil

Un bûcheron d'un certain âge est heurté par une branche qui tombe lors de l'abattage d'un arbre effectué à l'aide d'un treuil et subit une blessure mortelle.

Le bûcheron est chargé avec un collègue d'abattre et de façonner des feuillus sur un chantier de coupe. Pour mettre à terre un hêtre, ils fixent le câble du treuil à l'arbre. Le machiniste place l'engin de débardage à environ 60 mètres et attend le signal de son collègue. Ce dernier, après avoir réalisé la taille d'abattage, donne l'ordre de tirer. Il reçoit une branche sur la tête au moment où l'arbre tombe.

Risques sous-estimés à cause de la routine?

Comme le révèle l'enquête, l'utilisateur de la tronçonneuse se trouve à 2,5 mètres de la souche lors du choc. La branche, qui provient d'un arbre avoisinant, s'est détachée à environ 25 mètres de hauteur. Nous n'en savons pas plus sur la cause de l'accident. La victime a-t-elle donné trop tôt l'ordre de tirer? A-t-elle sous-estimé le danger du fait de sa longue expérience, ce qui expliquerait qu'elle n'a pas gagné le lieu de retraite?

Quelques conseils pour éviter ce type d'accident

Employeur/Chef d'exploitation

- Avant le début de la saison de récolte, exercer l'examen de l'arbre et de son environnement et répéter les règles de comportement et de sécurité spécifiques à l'abattage.
- Instruire ou faire instruire les collaborateurs sur les méthodes d'abattage les plus sûres.
- Imposer et contrôler en permanence le respect des règles de sécurité.
- Procéder si nécessaire à une détermination des dangers avant la saison d'abattage.

Travailleurs

- Avant l'abattage, examiner soigneusement l'arbre et son environnement et choisir en conséquence la méthode la plus sûre.
- Avant les travaux d'abattage, déterminer un chemin de retraite ainsi qu'un lieu de retraite et marquer ce dernier par un moyen approprié.
- Après avoir déclenché la chute de l'arbre (dans le cas présent, avant de donner l'ordre de tirer), l'utilisateur de la tronçonneuse doit
 - se rendre immédiatement à son lieu de retraite, donc à l'abri du danger;
 - observer les couronnes et le couloir de chute depuis le lieu de retraite;
 - attendre que l'arbre soit complètement immobile au sol et que les couronnes ne se balancent plus;
 - repérer les branches encrouées, les garder sous observation et les enlever si l'opération se révèle nécessaire et possible.

Ne sous-estimez jamais les risques de votre travail en forêt

Bases juridiques:

- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies (OPA), art. 6 («Information et instruction des travailleurs»)
- OPA, art. 8 («Travaux comportant des dangers particuliers»)
- OPA, art. 11 («Obligation de l'employeur»)
- Directive CFST «Travaux forestiers» (n° 2134), art. 3.1.4 («Formation des travailleurs»)
- Directive CFST «Travaux forestiers», art. 3.1.5 («Règles de la technique»)
- Directive CFST «Travaux forestiers», art. 4.1.2 («Choix de la méthode d'abattage»)
- Directive CFST «Travaux forestiers», art. 4.1.3 («Chemin de retraite»)
- Directive CFST «Travaux forestiers», art. 4.1.4 («Zone de chute»)

Informations supplémentaires:

- «Risques d'accidents et règles de sécurité lors de l'abattage des arbres», feuillet d'information, Suva, référence 44011.f
- «Chaque arbre est unique. Il faut donc bien examiner l'arbre et son environnement avant de choisir la méthode d'abattage la plus sûre», affiche d'instruction, Suva, référence 77067.f

Suva

Protection de la santé

Renseignements

Secteur bois et collectivités publiques
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 62 42
www.suva.ch

Commandes

www.suva.ch/waswo-f
Fax 041 419 59 17
Tél. 041 419 58 51

Titre

Accident mortel lors de l'abattage d'un arbre à l'aide d'un treuil
Tirer des leçons des accidents – Exemple 1

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
avec mention de la source.

1^{re} édition: octobre 2009

Edition revue et corrigée: mai 2010

Référence

44082/1.f (disponible uniquement sous forme de fichier pdf)